

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

\* \* \*

● (1210)

### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU SUJET DU BILL C-33

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires de la correspondance que nous avons échangée avec les premiers ministres des provinces de l'Atlantique au sujet d'un amendement au bill C-33 qui sera présenté au comité.

\* \* \*

### LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT DE DOSSIERS RENVOYÉS AU DIRECTEUR

**M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires de cinq dossiers que la Commission de lutte contre l'inflation a renvoyés au directeur en vertu du paragraphe 17(2) de la loi anti-inflation.

\* \* \*

### L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DU NORD—MOTION CONCERNANT UN DÉBAT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement

11 mai 1977—Le président du Conseil privé:

Que la Chambre a conscience des problèmes sociaux et économiques et des problèmes d'environnement et d'énergie liés à la question des pipe-lines du Nord et que, la solution de ces problèmes devant à son avis répondre à l'intérêt national, elle approuve la position du gouvernement selon laquelle il faut étudier tous les rapports pertinents avant de prendre une décision au sujet d'un pipe-line et de son tracé.

**M. l'Orateur:** En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative parlementaire, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui ou de la prochaine séance de la Chambre.

\* \* \*

### PÉTITIONS

LA PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION DEMANDANT LA HAUSSE DES PENSIONS DE VIEILLESSE, ETC.

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le neuvième rapport du

### Questions au Feuilleton

greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

LA TOURNÉE DU COMITÉ PERMANENT SUR LA CÔTE EST

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre, qu'elle me donnera, je pense, pour proposer une motion de renvoi au comité permanent des transports et des communications. Ma motion est ainsi conçue:

Qu'on autorise le comité permanent des transports et des communications à se rendre à Saint-Jean (Terre-Neuve), à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et à Halifax, du 29 mai au 4 juin 1977, afin d'examiner les services de transport et d'étudier les problèmes de transport dans les provinces de l'Atlantique, et qu'il se fasse accompagner par le personnel de soutien dont il a besoin.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, nous sommes tout à fait disposés à approuver cette motion. Nous sommes d'accord là-dessus.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

**M. Caouette:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion proposée par le président du Conseil privé. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ADOPTION DU 4<sup>e</sup> RAPPORT

**M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville)** propose:

Que le 4<sup>e</sup> rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 216 à 281 inclusivement et 590.

[*Texte*]

POSTES DE DIRECTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 216—**M. Orlikow:**

1. Combien de postes de statisticien en chef, de niveau CST-2 y avait-il dans chaque ministère le a) 30 avril 1975, b) 30 avril 1970?

2. Combien de titulaires touchant plus de \$27,500 par an occupaient, dans chaque ministère, des postes autorisés dans cette catégorie de fonctions le a) 30 avril 1975, b) 30 avril 1970?